



## CASR NEWS

### La lettre d'information des retraités sportifs

N°28 - 22 JANVIER 2022

#### Projet associatif 2022

Le Conseil d'Administration réuni le 21 janvier a validé le projet associatif pour l'année qui vient. Vous pouvez le consulter [en cliquant ici](#)

Il a été décidé de créer deux commissions qui travailleront en 2022 :

- une sur le sujet du recrutement de jeunes retraités. Elle sera animée par Dominique Sagot
- l'autre travaillera sur le problème de la solitude que peuvent éprouver certains adhérents. Elle n'a pas encore trouvé de pilote mais Colette Blanchard, Henri Jacquet et Janine Serpol ont d'ores et déjà manifesté leur intention de la rejoindre.

J'appelle donc tout adhérent ou adhérente désirant s'investir pour traiter ces problèmes à rejoindre l'une ou l'autre, ou les deux commissions. Pour ce faire, vous pouvez prendre contact avec Dominique ([sagot.dominique@hotmail.fr](mailto:sagot.dominique@hotmail.fr)) ou les membres du bureau.

Je vous remercie d'avance et tout particulièrement les personnes s'étant déjà portées volontaires pour ce travail.

#### Du Pass sanitaire au Pass vaccinal

Ce dernier entre en vigueur lundi... Mais comment transformer son pass sanitaire en pass vaccinal ? Les utilisateurs de l'application "TousAntiCovid" sur les smartphones n'auront rien à faire, la bascule est automatique.

Les autres devront se rendre sur leur espace personnel Ameli.fr et télécharger leurs certificats de vaccination complète ou de rétablissement datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

#### Le test négatif ne suffit plus

Dès lundi, un test négatif au Covid (PCR ou antigénique) de moins de 24 heures ne suffira plus pour accéder aux activités de loisirs, aux restaurants et débits de boisson, aux foires, séminaires et salons professionnels et aux transports publics interrégionaux. Il faudra justifier d'un statut vaccinal complet (deux doses de vaccin ainsi qu'une dose de rappel si la dernière injection remonte à plus de sept mois) ou avoir contracté le Covid il y a moins de six mois.

Je demande donc aux responsables d'activité, aux animatrices et aux animateurs d'exercer la plus grande vigilance devant cette nouvelle disposition. Il s'agit, bien entendu, des contrôles des Pass ainsi que la tenue rigoureuse des listes de présence.

Notez bien qu'il n'y a aucun changement quant aux activités de plein air.

#### La formation, un levier indispensable à notre développement

La formation des instructeurs, des animateurs, des accompagnants sportifs et des dirigeants est la clé de voûte sur laquelle repose le développement de nos clubs et de notre Fédération.

Nous disposons d'un système performant, fruit d'un travail de plusieurs années, reconnu par tous : partenaires, clubs, adhérents... Ce dispositif doit cependant s'adapter aux évolutions de notre environnement, aux exigences de nos adhérents.

D'importants moyens financiers sont mis en œuvre pour former les futurs animateurs mais aussi les dirigeants. Il est important qu'au sein des clubs, aussi bien pour leur pérennité que pour la création d'activités, un flux de nouveaux animateurs puisse prendre des responsabilités. Dans les départements et dans les régions, les référents formation assurent le suivi du plan de formation ainsi que les démarches administratives.

#### Quel est le contenu d'une formation ?

- une journée de formation aux gestes de premiers secours PSC1 dispensé par les Sapeurs-Pompiers
- une formation commune de base de 15h
- un module 1 concernant les techniques d'animation de 25h
- un module 2 concernant l'activité choisie de 35h

Les stages sont entrecoupés de mise en situation au sein du club

La recherche de nouveaux animateurs est une tâche permanente du bureau, des responsables d'activité et des animateurs. Chaque année, la référente formation du Comité départemental nous demande nos prévisions pour la saison à venir.

Nous devons les fournir pour le 7 février.

Les animatrices et animateurs, les responsables d'activité se doivent de rechercher des volontaires pour cette date.

Si vous êtes intéressé, si vous désirez vous investir dans notre club, contactez vos animateurs, vos responsables d'activité ou Edmond PORTKA qui est notre référent formation.

Vous pouvez le rencontrer les mardis matin entre 9h30 et 10h30 à la permanence du club ou le contacter par mail : [sonia.edmond@gmail.com](mailto:sonia.edmond@gmail.com). Il est à noter qu'il ne s'agit que d'un recensement prévisionnel. Se porter

volontaire aujourd'hui ne vous engagera d'aucune façon et il vous sera toujours possible de vous rétracter.  
**René HERDALOT, Président du CASR**

CASR BELLEY  
37, rue Sainte Marie  
01300 BELLEY  
[contact@casrbelley.fr](mailto:contact@casrbelley.fr)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CASR Belley.

[Se désinscrire](#)



© 2020 CASR Belley